

5.—Statistiques judiciaires diverses.

Statistiques de la police.—En 1923, sur 141 cités et villes de 4,000 âmes et plus, 133 ont fourni au Bureau Fédéral de la Statistique des statistiques sur leur police municipale. Ces cités et villes, contenant ensemble 3,293,711 âmes, avaient 4,074 agents de police ayant opéré 72,523 arrestations et traduit devant les tribunaux 88,816 personnes. Au cours de l'année les crimes, délits et contraventions, signalés à la police ou connus d'elle se sont élevés à 196,446; 143,899 prévenus ont été poursuivis, soit 73 p.c. des délits connus. La justice a condamné 112,815 accusés, soit 78 p.c. des poursuites exercées et 57 p.c. des délits connus.

On a signalé à la police le vol de 4,326 automobiles, dont 3,984 ont été rendus à leurs propriétaires et de 5,902 bicyclettes dont 3,486 furent retrouvées. Quant aux autres objets dont la perte ou le vol fit l'objet de plaintes à la police, ils avaient une valeur de \$2,035,520; 60 p.c. ont été récupérés.

Grâces et commutations.—Au cours de l'année, le droit de grâce s'est exercé dans 1,579 cas, 1,154 détenus ayant été libérés conditionnellement et 425 autres relâchés purement et simplement. En outre, 61 libérations conditionnelles ont été rendues définitives et six condamnés à mort ont vu leur peine commuée en un emprisonnement perpétuel.

Population des établissements pénitentiaires.—Les établissements pénitentiaires du Canada peuvent être divisés en quatre classes, savoir: les pénitenciers où les détenus font de longs séjours et dont la population ne varie guère; les maisons de correction pour garçons et les maisons de correction pour filles où les changements sont également peu fréquents, mais cependant plus fréquents pour les garçons que pour les filles et enfin, les prisons ordinaires dont les hôtes se renouvellent constamment. Si l'on admet que la moyenne pour l'année puisse être basée sur le nombre des détenus au commencement et à la fin de l'année et que le mouvement des détenus soit représenté par le nombre des sorties, on obtient alors les résultats suivants: en 1923, le mouvement des détenus dans les maisons de correction pour filles fut de 78 p.c. et dans les prisons de 1,596 p.c. La moyenne du temps passé en prison est donc quelque peu inférieure à un mois.

31.—Détenus dans les différents établissements pénitentiaires, 1921-1923.

Etablissements.	Détenus au commencement de l'année.	Admis durant l'année.	Libérés durant l'année.	Détenus à la fin de l'année.
1921.				
Pénitenciers.....	1,931	1,038	819	2,150
Maisons de correction pour garçons.....	1,636	4,143	3,821	1,958
Maisons de correction pour filles.....	281	414	388	307
Prisons.....	2,156	38,171	37,579	2,748
Totaux.....	6,004	43,766	42,607	7,163
1922.				
Pénitenciers.....	2,150	1,366	876	2,640
Maisons de correction pour garçons.....	2,023	4,247	4,461	1,809
Maisons de correction pour filles.....	344	543	482	405
Prisons.....	2,674	35,028	35,043	2,659
Totaux.....	7,191	41,184	40,862	7,513
1923.				
Pénitenciers.....	2,640	1,053	1,207	2,486
Maisons de correction pour garçons.....	1,878	4,142	4,131	1,889
Maisons de correction pour filles.....	336	243	257	322
Prisons.....	2,678	33,698	34,083	2,293
Totaux.....	7,532	39,136	39,678	6,990

NOTA.—Pour les années 1918, 1919 et 1920, voir l'Annuaire de 1922-23, p. 980.

NOTA.—Les statistiques pénitentiaires jusqu'en 1919 étaient fournies par chaque établissement et couvraient l'année civile. Depuis 1920, elles sont fournies par les inspecteurs des pénitenciers et couvrent l'exercice budgétaire qui se termine le 31 mars. Pour plus amples détails, voir p.p. 981-982 de l'Annuaire de 1922-23.